

AVIS IMPORTANT

AUX ABONNÉS RETARDATAIRES

Il nous arrive de temps à autre des lettres de nos abonnés qui nous demandent si nous avons reçu les souscriptions qu'ils nous ont envoyées. Nous leur répondons à toutes ces lettres et d'expliquer un reçu à chaque abonné, car nous nous exposons par là à une perte considérable de temps et à des dépenses assez élevées.

Nous prions nos amis de jeter un coup d'oeil sur la date à laquelle expire leur abonnement. Cela nous évitera la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arriérés, en nous faisant parvenir au temps dû, la somme qu'ils nous doivent.

Pour satisfaire tous nos abonnés et leur dire que nous avons reçu leur argent, nous changeons la date de l'expiration de l'abonnement sur la bande qui se trouve sur notre journal aussitôt que nous avons reçu leurs souscriptions.

L'administration du

COURRIER DU CANADA,

80, rue de la Fabrique.

QUEBEC

SAMEDI, 9 MARS 1901

La question de la crémation

Devant la législature

Il y a actuellement devant la Législature un bill qui est destiné à faire parler de lui. C'est le projet de loi numéro 123, qui porte ce titre : "Acte pour amender l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : Loi pour amender et consolider les différents actes incorporant le cimetière Mont-Royal."

La plupart des clauses de ce projet de loi ne soulèvent guère d'objections, mais celle qui va faire entrer en bill dans la législature, c'est la clause onzième, où l'on trouve les lignes suivantes :

"La compagnie peut disposer des corps des défunts par enterrement, incinération ou crémation, et elle est par le présent autorisée à ériger dans ce dernier but une bâtisse ou des bâties convenables, et de les pourvoir de tous les appareils, engins, objets qui peuvent être jugés nécessaires pour pratiquer l'incinération ou la crémation conformément aux principes scientifiques."

Cette clause a soulevé une énergique opposition au comité des bills privés de l'Assemblée législative. Le bill n'a échappé au naufrage que par une voix : quinze contre quatorze. M. Parent, le premier ministre, l'a fortement appuyé, et c'est grâce à lui que le projet a franchi cet écueil ; au contraire, son collègue dans le cabinet, le Dr Guérin, l'a vivement combattu. Il est certain que l'opposition va se continuer durant les différentes phases que le projet doit parcourir, avant de parvenir au port de la sanction royale.

Cela n'est pas surprenant. Cette question de la crémation dont, pour la première fois, notre Législature s'occupe, a soulevé en Europe d'ardentes controverses qui ne sont pas encore terminées. On a fait valoir contre le nouveau système de graves objections légales, scientifiques, sociales et religieuses. Et quoique plusieurs pays en aient permis la pratique, nous pouvons affirmer que nulle part il n'est entré dans les mœurs, il ne s'est généralisé.

Dans l'antiquité, l'incinération des cadavres était en honneur. Un auteur prétend que cet usage commença et s'établit dans l'Inde, adossée au culte du feu. Non seulement on y brûlait les morts, mais on ajoutait par fois au bûcher quelques vivants, pour consacrer la cérémonie. De l'Inde, cette coutume se transmit à l'Asie Mineure, puis à la Grèce, puis à Rome. Cette funèbre opération avait lieu souvent en grande pompe, lors que les familles étaient considérables. Elle se faisait à ciel ouvert. Les bûchers étaient parfois formés de bois précieux, décorés, ornés de fleurs et de peintures. Le cadavre était oint d'huiles et de parfums. On le déposait sur le bûcher et le feu accomplissait son œuvre. Les cendres étaient recueillies dans une urne.

Cette pratique est encore conservée chez les Tartares, dit-on, et aussi dans le Siam. Mais des chrétiens l'aurait fait disparaître de tous les pays civilisés, à venir jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Lorsque lord Byron fit brûler le corps de son ami, le poète Shelley, près de la Vierge, en 1822, on considéra cet acte comme la fantaisie poétique d'un esprit en rupture de ban avec toutes les convenances, comme une éclipse de la civilisation, comme une décadence de l'antiquité païenne.

C'est après la guerre de 1870, que le système de la crémation commença à recueillir des adeptes. Par suite des épidémies épidémiques, on avait souvent été obligé pour assainir certains champs de bataille, d'arracher de la terre les cadavres inséparables et de les faire brûler. Quelques esprits, à l'affût de toutes les nouveautés, en tirent de généraliser cette opération funeste, durant la guerre, par des circonstances exceptionnelles. Des sociétés de crémation furent fondées à Dresde, à Milan, à Göttinge, à Zurich, à Londres et à Paris. La première crémation se fit à Milan, le 22 janvier 1876. En 1874, le corps de lady Dylke fut brûlé à Dresde, dans un four crématoire.

La crémation facultative est en train dans les lois de quelques pays, comme l'Italie, la Suisse et la France. Mais ce n'est pas sans lutte, et il est certain que le système n'est

point populaire. En 1881, la Chambre des Communes anglaises repoussa une proposition du Dr Cameron, tendant à reconnaître et à réglementer la crémation. En France, la loi de 1887 sur la liberté des funérailles, contient une disposition en vertu de laquelle tout majeur ou mineur émancipé peut déterminer librement le mode de sa sépulture, et opter pour l'inhumation ou l'incinération. Cette loi a été adoptée malgré les plus hautes autorités, et malgré l'opposition même du gouvernement.

L'éminent médecin légiste, M. Brouardel, s'est fortement prononcé contre la crémation. De son côté, dans un rapport très élaboré sur la question, M. de Freycinet conclut contre le système. Après avoir démontré que l'opération est longue, que sans l'établissement d'immenses usines incalculables pour détruire les cadavres, on ne pourrait arriver, dans les grands centres, à accomplir par le moyen des fours crématoires, cette lugubre besogne, dans les conditions voulues de célérité et de sécurité, il ajoute :

"Il nous a été demandé d'étudier, en France, et à l'étranger, les divers industries qui s'exercent sur la matière organique, et nous avons constaté que la seule action du feu est insuffisante à détruire les gaz des émanations odorantes qu'ils en dégagent. Pour obtenir la destruction, et encore, hâtons-nous de le dire, une destruction qui n'est la mort complète, il faut recourir à des moyens d'absorption et de condensation, c'est à dire retenir les miasmes odorantes dans l'eau ou les combiner avec des ingrédients chimiques, comme on fait, par exemple, pour l'épuration du gaz d'éclairage. Mais, on nous nous trompons fort sur le sentiment général, on l'emploi de ces moyens répugnerait souverainement, que ce fût en des lieux où l'air est pur, ou dans des endroits où il est impur. Pour obtenir la destruction, et encore, hâtons-nous de le dire, une destruction qui n'est la mort complète, il faut recourir à des moyens d'absorption et de condensation, c'est à dire retenir les miasmes odorantes dans l'eau ou les combiner avec des ingrédients chimiques, comme on fait, par exemple, pour l'épuration du gaz d'éclairage. Mais, on nous nous trompons fort sur le sentiment général, on l'emploi de ces moyens répugnerait souverainement, que ce fût en des lieux où l'air est pur, ou dans des endroits où il est impur."

Une autre grave objection qui a été soulevée contre la crémation, c'est l'impossibilité qu'on se trouverait la justice, dans certains cas, de pratiquer des expertises médico-légales, longtemps après le décès, comme il est facile de le faire avec le système de l'inhumation.

Mais, à nos yeux, il existe contre la crémation un argument d'un ordre encore plus élevé que ceux dont nous venons de donner un rapide aperçu : c'est que ce système de disposer des cadavres est contraire aux traditions chrétiennes. Le christianisme, vainqueur du paganisme, a remplacé par l'inhumation l'incinération des corps, pratiquée par les sectes des faux dieux. Le mode de sépulture de Notre Seigneur Jésus-Christ est devenu le mode de sépulture de l'humanité rachetée par sa vie et par sa mort. La dépouille mortelle de notre Sauveur n'a point été brûlée ; elle a été confiée au tombeau, en attendant la résurrection glorieuse. Et les chrétiens, dont Jésus-Christ est le type et le divin modèle, ont suivi l'exemple de leur Seigneur. D'ailleurs, la pratique de l'inhumation remonte aux Patriarches. Mgr Gerbet a écrit, à ce sujet, dans son beau livre "Esquisse de l'histoire chrétienne" les lignes suivantes :

"Le respect des chrétiens pour la dignité de l'homme ne leur permet pas de jeter par terre les cadavres dans une fosse commune, ainsi que Rome païenne le faisait dans ses puits pour les cadavres. Cet usage était donc nécessairement exclu de leur pensée, ils avaient à choisir entre deux principaux systèmes de sépulture. Le premier, qui consistait à brûler les corps, était généralement réprouvé ; mais cette opération destructive ne se conciliait pas avec la vénération pour les restes sacrés des saints, qui étaient les objets de l'Épître Saint, et les matériaux de la résurrection glorieuse. L'autre usage, qui donnait aux morts une demeure souterraine, avait eu cours chez l'ancien peuple de Dieu. Le christianisme recueillit la tradition de sépulture qui remonte aux Patriarches." (Esquisse de l'histoire chrétienne, vol. II, p. 370).

L'Église s'est prononcée disciplinairement sur le système de la crémation, et elle l'a repoussé. Entendons-nous, elle n'a pas déclaré que la nécessité de l'inhumation est un dogme, mais elle a défendu à ses enfants la pratique de la crémation, comme contraire aux traditions. Le Dr de Angelis, dans ses "Prolegomena Juris canonici", publiés à Rome en 1878, expose la discipline de l'Église "pro rotatione sepulture" et pro usu cimiterii, in qua cadavera quiescent in expectatione resurrectionis, vocantur universam carnem ad ultimum iudicium. Nous en tirons à un excellent traité de droit canonique, publié en 1895, cet ouvrage se trouve à la bibliothèque du Parlement, un passage absolument "au rem".

"Les matérialistes de notre temps, désolés par la pratique chrétienne de l'inhumation, ont essayé de nous ramener à l'incinération des païens, et ils ont même obtenu l'autorisation de la pratiquer. Il en est de quelques uns qui ont proposé de combiner avec les crématoires humains un engrais pour l'agriculture ! Cette proposition impie est d'origine allemande. Qu'une pareille idée ait pu germer dans un cerveau humain d'un philosophe matérialiste, on peut en conclure que l'éducation du sens chrétien et spirituel dans un homme a pour effet d'y abaisser au moins la raison et le sens moral. Quant à ce système de l'incinération, le paganisme, l'ayant pratiqué comme symbole de la destruction permanente, fatale et immuable des corps, les chrétiens ne pouvaient l'accepter sans respect pour le corps du Christ, sacrifié par la réception des sacrements. Pour se conformer à la recommandation de l'Écriture : "Que la poussière revienne dans la

terre d'où elle est sortie, et que l'esprit retourne à Dieu qui la donne", et enfin, parce que, suivant la révélation divine, nos corps ensévelis dans la terre en sortiront un jour de la résurrection, l'Église a adopté le système de l'inhumation. C'est donc avec raison que le système de l'incinération des cadavres a été condamné par une décision du Saint-Office du 10 mai 1886. (Traité théologique et pratique de Droit canonique, par Mgr A. Tilley, tome II, p. 130).

Pour les catholiques, la décision du Saint-Office mentionnée par le savant auteur, régit péremptoirement la question.

Nous avons fait cette brève et rapide étude sur la crémation, au point de vue scientifique et religieux. A cause de l'actualité sociale qui lui donne à Québec, la clause onzième du projet de loi dont nous avons traité dans le titre au début de cet article.

Parlement provincial

Première session du dixième parlement

Québec, 8 mars. Au commencement de la séance, M. Major a présenté le rapport du comité des bills privés. Ce rapport recommande entre autre chose, de suspendre la règle de la Chambre afin de permettre la passage de quelques projets de lois relatifs à l'admission de certaines personnes aux professions libérales. Cette règle, qui a été adoptée en 1867, ne peut en appeler à la Chambre pour être admis à la pratique de la profession légale ou de la profession médicale sans que sa demande soit approuvée par le Conseil général du Barreau ou par le Bureau de la faculté de médecine. Environ quarante bills de cette nature sont déjà soumis à la Chambre.

L'hon. M. Pelletier s'est vivement opposé à la suspension de cette règle. M. Provost, les honorables MM. Flynn et Duffy et M. Desrosiers se sont aussi opposés à la suspension de la règle, et finalement la question a été ajournée à lundi.

En réponse à M. Pelletier, qui a dit qu'il désirait savoir combien il y a d'inscrits dans notre province, dont le traitement n'atteint pas cent dollars par année, l'hon. M. Tanguet dit :

Sur les 5,461 institutions brevetées, 1,469 n'ont pas un traitement de cent dollars par année. Sur 607 institutions brevetées qui, à proprement parler, ne sont pas des institutions médicales, l'enseignement qui par leur licence, 101 ont un traitement inférieur à cent dollars.

Quelques bills sont déposés en troisième lecture sans discussion, et la Chambre s'ajourne à lundi.

A PROPOS DE SAUVETAGE

Chicoutimi, 1 mars 1901.

Dans votre journal, numéro du 28 février dernier, vous publiez une lettre du capit. Théo. Bouchard, en date du 26 février dernier, au sujet de la navigation d'hiver. Je vous prie, au jourd'hui, de vouloir bien me permettre d'y faire une correction relative ment aux faits y mentionnés.

Au cours de cette lettre, le capit. Bouchard dit ce qui suit : "J'ai sans doute écrit au commandant de la golette "Roger Lavoie" avec mon capitaine et l'aidé de quelques autres marins, j'ai transporté les cadavres des naufragés de la golette "Roger Lavoie" à Mingan. Ce transport n'a pu s'effectuer qu'en trois jours. J'ai fourni des habits pour couvrir ces cadavres, et je les ai transportés dans les familles, aux Éboulements, et cela à mes frais, sans avoir rien reçu du gouvernement."

Mais c'est tout le capit. Elzéar Savard qui, avec sa golette "Lady Belleau" et son équipage et en venant lui-même un autre vaisseau de plus petit tonnage pour les aller chercher, a recueilli à son bord, a enseveli les cadavres dans leurs familles aux Éboulements, les deux matelots qui trouvaient la mort dans cette triste catastrophe qui a coûté le naufrage de la golette "Roger Lavoie".

Lois de moi l'idée de toucher à la renommée et au mérite du capit. Bouchard, comme marin, mais à chacun le sien, et en cette circonstance, le capit. Bouchard fait des preuves et fournit partie de l'équipage du capit. Savard, c'est tout.

Pour lui comme pour moi, ce sauvetage de la "Roger Lavoie" est une histoire dont tout le monde revient à un autre que lui.

Merci, M. le directeur, et bien à vous.

J. E. SAVARD.

DE RETOUR

L'abbé Étienne Cousineau, curé de Ste-Pétronille, I. O., est de retour de son voyage d'Europe. Il a fait une heureuse traversée qui lui a duré quatorze jours, et il est accompagné de son fils, M. Étienne Cousineau, et de son neveu, M. Louis Cousineau. Ils ont visité la Turquie, la Syrie, l'Égypte et la Palestine, et ont vu de près les lieux saints. Ils ont également visité les ruines de Jérusalem, et ont été très impressionnés par la grandeur de la cité sainte.

Diminution des impôts

Rome, 8-Mars. La Chambre des députés, le premier ministre Zanar deli a annoncé qu'il gouvernerait par un système de diminution de la dette, et de réduction du revenu des taxes d'environ huit millions de dollars. Quelques droits seront abolis ; la taxe sur le sel sera probablement réduite, et le déficit sera couvert par le revenu progressif de la taxe sur les successions et en imposant une taxe sur les minéraux et les transactions de bourse.

Une explosion de grison

Plusieurs tués et blessés.

Gelsenkirchen, Prusse, 8-Dix personnes ont été tuées et plusieurs blessées, hier, par une explosion de feu grison dans une mine. On croit que les autres mineurs ont été ensevelis sous les décombres. Toutes les issues sont fermées, et il n'est pas possible d'atteindre ces infortunés.

LE COURTIER D. SMITH

EST PARTI

La police reçoit des ordres trop tard pour l'arrêter.

Savez-vous le nouveau ?

Un greffier dans le bureau des actions prises, nous lisons ce matin : La Banque de Québec vs. David Smith, montant réclamé, \$12,530, arriéré simple. C'est à dire, que la Banque de Québec demande l'arrestation de David Smith pour obtenir le montant de \$12,530. Et qu'est-il arrivé ? La t-on arrêté au moins ?

Vas-y voir, Baptiste ! Quand il s'est agi d'arrêter Smith, parti, en volé, disparu, pas plus de Smith que sur la main.

Ainsi, résumons cette affaire. Smith, est l'homme qui a réussi, par l'entremise de son fils, employé à la Banque de Québec, à escompter un billet de \$12,500, en présentant le bordereau d'un dépôt fictif ; de plus, Smith est l'homme qui a fait perdre à des amis des sommes considérables et il est considéré comme l'auteur de la ruine de M. Moran, marchand de nouveautés sur la rue St-Jean.

Or, une fois tout cela connu, un mandat d'arrestation fut émis contre Smith, mais il n'a jamais été exécuté. On s'est contenté pendant quelques jours, de faire surveiller la maison du délinquant, et finalement toute surveillance fut abandonnée. Pendant quelques jours, Smith continua à lui et continua, comme dans le passé, à vaquer à ses occupations, à la Basse-Ville.

Les autorités, que nous avons consultées, hier matin, nous disent qu'elles attendaient l'ordre de la Banque pour marcher, étant sous l'impression que toute cette affaire serait réglée à l'amiable. Or, il arrive maintenant que la Banque demande l'arrestation de son homme, mais trop tard, car il s'est envolé depuis plusieurs jours.

PETITES NOUVELLES

Madame William Murray, de Passébec, venue à l'hôtel de cette ville, pour y subir une opération, est morte jeudi. La dépouille mortelle a été expédiée vendredi à New-Carlisle.

Un des constables de la police provinciale a trouvé jeudi dans un banc de neige, une robe de carrosse d'une grande valeur. Il est tout probable que cette robe avait été enlevée par des voleurs, car elle était bien pliée et bien ficelée.

On est actuellement à poser 350 lampes électriques à l'église St-Joseph, de Lévis. C'est un signe qu'on attend très prochainement le service de la compagnie de la "lumières".

Le dernier carnaval de la saison au terrain de Q. A. A. aura lieu le 12 de mars.

Jeudi, les officiers du revenu, MM. Bourget et Trudel, se sont rendus à la Pointe-aux-Trembles, et ont saisi un moulin à papier, le tabac, les propriétés d'un nommé Noël Léveillé, et l'ont brisé sur place. Ils ont ensuite fait des perquisitions chez Léveillé, mais n'ont pas trouvé de tabac coupé. C'est la deuxième fois depuis un an que Léveillé est trouvé en possession d'un moulin à tabac.

RETOUR D'UNE BOUTEILLE

Une jeune fille de Louisville s'est amusée, l'été dernier, en faisant la traversée de l'océan pour se rendre en Allemagne, à l'aide d'une bouteille. Elle a été vue par un pêcheur allemand, qui l'a prise et l'a apportée à son port. La bouteille, qui était remplie d'eau, avait été trouvée par le pêcheur, et elle avait été apportée à son port. La bouteille, qui était remplie d'eau, avait été trouvée par le pêcheur, et elle avait été apportée à son port.

Le steamer Numidian

Est arrivé à Halifax avec les Strathcona Horse

Halifax, N.-E. Le steamer "Numidian" qui était en retard depuis plusieurs jours, est entré dans notre port, à 16 heures, ce matin. Il porte les membres du régiment Strathcona Horse et 160 passagers de pont. Les officiers Strathcona sont : Lieutenant colonel Steele, major Belcher, major Jarvis, major Howard, major Cameron, capit. Courtenay, capit. MacDonald, capit. Keenan, lieutenant Christie, capit. E. T. Mackie, lieutenant Leckie, lieutenant Kirkpatrick, lieutenant Laidlaw, lieutenant St. John, lieutenant Sten, lieutenant Stevenson, lieutenant Stiden, lieutenant Steele. En tout, 23 officiers et 260 sous-officiers et soldats.

Le steamer a rencontré beaucoup de mauvais temps, c'est pourquoi il a été en retard.

Tous les soldats, par contre, ont été malades, pour l'ouest, à bord d'un train spécial.

Le soldat Robertson est tombé malade de pneumonie, le lendemain du départ du steamer de Liverpool.

Il est dangereusement malade, il sera transporté dans un hôpital de cette ville.

La durée du carême

Les gens qui font carême se le rendent, depuis quelques jours, avec une certaine angoisse.

Le carême, jadis, durait pendant quarante jours ; il dure pendant quarante quatre jours depuis une époque assez indéterminée.

Les dictionnaires disent, en effet, au mot carême : Carême, du latin "quadragesima", quarantaine, parce que le carême commença 40 jours avant Pâques, avant qu'on l'eût augmenté de quatre jours.

Donc, nous devons avoir quarante quatre jours de carême. Nous en aurons quarante six cette année.

En effet, le mardi gras tomba le 19 février et le carême commença le 20 ; du 20 février au 28, cela donne 9 jours, 31 jours en mars, Pâques tomba le 7 avril ; nous avons donc 9 + 21 + 9 = 49 jours ; 9 jours en février, 31 en mars, 6 en avril ; total : quarante six jours !

LA GUERRE D'AFRIQUE

Activité des Boers dans la colonie du Cap

Londres, 8-Mars. Encouragé par les succès que le général French a obtenus dans le Transvaal, le général Kitchener a décidé d'entreprendre des opérations de même nature dans le but de chasser les Boers de la colonie de la rivière Orange. Toutes les colonnes anglaises qui se trouvent dans les environs de la rivière Orange ont reçu l'ordre de se réunir à Springfield, dans le sud. Elles se dirigeront vers le sud, en suivant la frontière de la colonie du Cap jusqu'à la frontière du Basutoland. Les Boers qui ont déjà fait la chasse au général Dewet formeront le corps principal de cette nouvelle armée de concentration, qui va faire un effort suprême pour chasser l'ennemi.

Ces jours derniers, les Boers envahisseurs de la colonie du Cap ont manifesté plus d'activité que d'ordinaire. Ils ont attaqué Aberdeen, le 5 mars. Ils ont été repoussés, et ont rapporté qu'ils ont subi de grandes pertes.

L'occupation de Pearson, le 3 mars, par les Boers, a été pour eux une affaire plus heureuse qu'on ne l'a dit tout d'abord. On rapporte qu'ils ont capturé 15 prisonniers, 60 fusils et près de 30,000 roubles de cartouches. La garnison était composée de coloniaux et de gardes indiens. Le colonel Gorrage qui a repris la place le 5 mars, dit que la ville devait être imprenable.

Cape Town, 7-Mars. Une colonne anglaise a quitté Rossmore, avec l'intention évidente de chasser les Boers de Zuerburg.

Le Rév. M. Cachet, un ministre hollandais, a été arrêté à Burghersdorp, sous l'accusation de haute trahison.

Londres, 8-Mars. Lord Kitchener télégraphie ce qui suit en date du 7 mars :

Les Boers n'ont pas réussi dans leur attaque à Lichtenburg. A part les deux officiers déjà mentionnés, nous avons eu 14 hommes tués et 20 blessés. Le général Buller a été tué.

La position de Dewet est diversément rapportée, car ses hommes sont dispersés dans tout l'Etat d'Orange. Nos troupes qui marchent vers le nord sont entrées à Petersburg aujourd'hui.

French rapporte qu'il a capturé un Creusot de 11 et un howitzer, soit en tout sept pièces d'artillerie.

Le nombre total des boers que l'on sait avoir été mis hors de combat depuis le commencement des opérations dans l'est, est de 970.

Lord Kitchener rapporte que 169 fusils, 24,770 roubles de cartouches, 181 chevaux, 1240 bœufs de trait, 3920 moutons, 1,000 vaches, 1,000 porcs, 1,000 wagons ont été capturés dans la colonie du Cap sans la perte d'un seul homme.

Il ajoute : Parsons a trouvé un petit commando au nord d'Aberdeen et il l'a attaqué. Le commando Kitzingers se dirigeait hier vers et en direction de l'ouest, mais Corringe venant de l'ouest a arrêté l'ennemi, et Delisle l'a aussi arrêté sur la route de Somerset.

D'après les dernières informations la capture totale faite par French consiste en 7 canons, 784 fusils, 20,970 roubles de cartouches, 607 chevaux, 5520 bœufs de trait, 5,220 vaches, 178,780 moutons et 1456 wagons.

LES ETUDIANTS RUSSES

La police les attaque à main armée

Saint-Petersbourg, 7-Mars. C'est le 40ème anniversaire de l'émancipation des serfs. Les étudiants s'y sont fait proposer depuis quelque temps de chômer le jour et pour être de la manifestation, mais il n'y avait pas de plan arrêté. A midi, 1000 à 1500 étudiants, hommes et femmes, se réunirent sur la Perspective Nevski autour de la cathédrale Kasan, où était dite une messe pour le repos de l'âme d'Alexandre II. Après la messe, les étudiants commencent à chanter, et la police arrive en masse, comprenant un détachement monté. Les étudiants furent entourés et repoussés vers l'hôtel de ville et aussi sur la Perspective Nevski. Sans raison spéciale, les étudiants furent frappés par la police et fouillés aux pieds des chevaux. La Perspective Nevski était remplie de spectateurs ; les bandes et les malades qui commencent à paraître presque partout, fermées, avec leurs portes verrouillées. Les spectateurs et les étudiants, femmes, poussaient des cris d'horreur, mais la police continua son attaque contre les étudiants jusqu'au moment où 400 d'entre eux furent poussés dans la cour de l'hôtel de ville ; les autres s'étaient échappés dans la foule. La police avait été précédée d'avance et vingt cinq délégués des hauts écoles de Saint-Petersbourg furent arrêtés et remis soir pour avoir formé une réunion dans laquelle se discutaient les intérêts des étudiants.

On ne sait pas si les 400 étudiants dont la police s'est occupée aujourd'hui en prison ou si les autorités se contenteront de prendre leurs noms.

LA CHASSE AU SOUDAN

Le Soudan égyptien est probablement de tous les pays du monde, celui où le permis de chasse représente le luxe le plus coûteux. Aussitôt que le Soudan est redevenu accessible aux Européens, de nombreuses troupes de chasseurs y étaient venues, en quête d'émotions nouvelles et de beaux coups de fusil. Il a fallu donc prendre des mesures pour prévenir la destruction complète du gibier. On n'en a pas trouvé de meilleure que de porter à un chiffre formidable le tarif des permis et de limiter strictement le nombre de pièces que chacun des chasseurs a le droit de massacrer.

Les permis de chasse coûtent aujourd'hui dans le Soudan égyptien, six cent vingt-cinq francs ; il autorisent celui qui le détient à tuer autant de sangliers, d'antilopes et de gazelles qu'il lui convient ; mais il lui est interdit de tuer plus de dix éléphants, deux rhinocéros, six hippopotames, quatre buffles et une girafe. Encore n'est-ce pas tout, et chaque fois qu'il abait un de ces animaux protégés de la loi, le chasseur doit payer une redevance supplémentaire : deux cents francs pour un éléphant, cent cinquante pour un rhinocéros, et cinquante pour un buffle. C'est un plaisir de millionnaire, que la chasse au Soudan !

La PELLICULINE est une excellente préparation pour la chevelure, elle empêche la chute des cheveux, détruit les pellicules qui gênent la racine des cheveux. Préparée par J. B. MORIN, pharmacien-chimiste, 325, rue St-Joseph.

Mme LOUIS MOQUIN

Interrogée par M. Harrison A. Demers, reporter pour "La Presse" lui fait un récit qui devra faire disparaître bien des doutes sur la force curative des Pilules Rouges

Madame Moquin a pris les PILULES ROUGES, elle a en même temps consulté les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Lisez son récit et profitez de son expérience.

Les témoignages des guérisons obtenues par les PILULES ROUGES sont vrais, comme par le passé, et comme de la sorte à l'avenir. Remarquez que nous avons toujours publié et que nous publierons encore le nom, l'adresse et aussi le portrait des femmes guéries ; que les femmes douteuses aillent voir ces dames, pour s'assurer de la vérité ; que, dans l'intérêt de leurs abonnés, les journaux envoient des reporters pour s'assurer des guérisons que nous publions, c'est très bien, et même leur devoir. Enfin, que toutes celles qui pourraient douter aillent s'en convaincre, nous leur en donnons le moyen. Et cette manière, les femmes malades cessent de douter, retrouvent leur confiance dans les PILULES ROUGES, et se guérissent.



Mme LOUIS MOQUIN

Madame Moquin, dont nous publions aujourd'hui le témoignage, signé comme authentique par un reporter de la "Presse", a longtemps douté de l'efficacité des PILULES ROUGES ; pour cela, elle a souffert longtemps inutilement. Elle aussi croyait que nos témoignages n'étaient pas vrais, ou pis encore, elle croyait qu'ils étaient achetés à prix d'argent. Elle sait aujourd'hui qu'elle s'est trompée ; nous n'avons jamais payé et nous n'aurions jamais un seul sou pour un témoignage. Les femmes guéries par les PILULES ROUGES sont trop bien guéries, trop heureuses, pour être aussi ingrates vis-à-vis des femmes souffrantes ; elles sont contentes de faire connaître aux malades le remède qui leur a guéri, et c'est à ce titre seul qu'elles témoignent ; à ce titre, l'humble et souffrante doit beaucoup de reconnaissance à Madame Louis Moquin A. Demers, reporter pour "La Presse", que nous reproduisons textuellement :

"C'est avec le plus vif plaisir que je rends témoignage à l'efficacité des PILULES ROUGES, qui m'ont radicalement guérie de maladies qui me minaient à vue d'œil et qui m'auraient certainement conduite au tombeau, lorsque, heureusement, mes yeux s'arrêtèrent sur les annonces des journaux, dans lesquelles une foule d'âmes reconnaissantes résidaient avec enthousiasme les effets merveilleux produits sur elles par l'usage des PILULES ROUGES ; cependant, prenant en doute la véracité de ces assertions, données par la voie des journaux, les croyant obtenues à force d'argent, je continuai encore à traîner cette vie de langueur, qui me rendait martyre ; mais enfin, un jour heureux survint : une de mes amies, en qui j'avais une grande confiance me parla du bien qu'elle-même avait ressenti de l'usage de ces mêmes pilules, et, sur l'avis de Madame Royer, demeurant au No 353 rue Châteauguay, Pointe St-Charles, je me décidai à en faire usage. C'était vers le 11 août de l'année, alors courant, que je fis les premières démarches pour me procurer ces bienfaites pilules auxquelles je certifie devoir ma santé et ma vie.

"Je fis donc une visite au bureau des Médecins Spécialistes, No 274, rue St-Denis, qui me donnèrent les avis nécessaires à l'usage des PILULES ROUGES, et après en avoir pris neuf boîtes, je suis mieux que je n'ai jamais été de ma vie, et c'est tellement le cas que je pars ce soir pour un voyage, que Dieu sait, je n'aurais jamais osé entreprendre auparavant. Il est donc de mon devoir, de même que c'est une charité de ma part d'expliquer aux personnes comme moi, souffrantes, les bienheureux effets des PILULES ROUGES en mon cas.

"Je suis âgée de 33 ans, mariée il y a dix ans ; par des causes inconnues, je suis prise de malaise qui, de légers d'abord, prirent de l'importance, puis se transformèrent en douleurs atroces, et même dans des accès de délire, le lit, souvent durant des semaines entières, et je fus obligée de deux fois, sous le poids de ces douleurs, de consulter deux médecins qui, en traitant avec toute la diligence possible et qui ne m'ont abandonnée que lorsqu'ils ont décidé qu'une opération seule pouvait me sauver. J'étais alors réduite au dernier degré de la maladie ; ce n'était qu'une

LECTURE

CAREME

LIBRAIRIE

MONTMORENCY-LAVAL

VIE DE SAINT JOSEPH, par M. P. Champeau, édition de luxe... \$5.00

VIE DE SAINT JOSEPH, d'après les visions d'Anne Catherine Emmerich... 0.50

NOIS CONSOLATEUR DE ST. JOSEPH, par Mgr Ricard... 0.40

NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH, par le R. P. Bouffier... 0.50

VERS L'ETERNITE, par l'abbé Poulin... 0.90

LA SCIENCE SANS DIEU, conférences par le R. P. Didon... 0.90

DE LA DOULEUR, par Mgr Bougaud... 1.00

LES DOULEURS DE LA VIE, la Mort, le Purgatoire, l'Espérance et Consolation, par Postel... 0.90

LETTRES CHOISIES de saint François de Sales aux affligés... 0.65

TRAITE DE LA VIE INTERIEURE, Petite somme de Théologie Ascétique et Mystique, d'après l'esprit et les principes de saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Meynard, en deux volumes... 1.75

LE CHEMIN DU CIEL, éclairé et aplani, par l'auteur de "Allons au Ciel", en 2 vols... 1.50

LES DEGRES DE LA VIE SPIRITUELLE, méthode pour diriger les âmes, par l'abbé Sauré, en 2 vols... 1.75

L'AUTRE VIE, par Mgr Elie Merle, ouvrage en 2 volumes... 1.50

PENSEES recueillies dans les cahiers du R. P. Clément Canary, par Daurigant... 0.90

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE, son explication dogmatique, liturgique et ascétique, par le Docteur Nicolas Gibr, 2 vols... 2.50

A SAINTE MESSE, sens véritable des prières, des cérémonies, etc., par l'abbé Dérouille... 0.90

LA SAINTE MESSE, par le R. P. De Cochem... 0.65

LE DIRECTEUR des Catechismes de Première Communion et de Persévérance, par l'abbé Turan, en 3 vols... 3.00

LE MANUEL des Catechistes de Première Communion, par l'abbé Dasset... 1.00

LE DIRECTEUR des Retraites de Première Communion, par l'abbé R. Turan... 0.60

L'HOTIE de la Première Communion ou le Don de Dieu. Lectures et histoires pour la Première Communion, par l'abbé Frith... 0.75

LE LIVRE des enfants qui se préparent à la Première Communion au Pensionnat et dans la famille, par l'auteur des "Catechismes", en 2 vols... 0.45

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU, par A. Gratry, en 2 vols... 2.00

LA VIE INTERIEURE simplifiée et ramenée à son fondement, par le R. P. Tissot... 0.75

GUIDE des pêcheurs ou Traité de l'Excellence et des avantages de la vertu, par De Grenade... 0.75

LA DOUCE ET SAINTE MORT, par le R. P. Crasnet... 0.60

UNE PENSEE sur la Vie de Notre-Seigneur pour chaque jour de l'année... 0.25

LES QUESTIONS de vie ou de mort, par le R. P. Lefebvre... 0.90

REGARDS dans l'autre monde, par Mgr Martin... 0.30

LES AGONIES DU COEUR, par l'abbé Bolo... 0.65

LA TRAGEDIE DU CALVAIRE, par l'abbé Bolo... 0.65

L'HEUREUSE ANNEE ou l'année sanctifiée, par l'abbé Laussac... 0.40

L'AME élevée à Dieu par les réflexions et les sentiments, par l'abbé Baudrand... 0.50

LE CAREME sanctifié, par le R. P. Wittebolle, C. S. S. R... 0.40

LECTURES pour tous les jours du Carême, par l'abbé Blanc... 0.50

Berthier l'Homme tel qu'il doit être... 0.30

— Le jeune homme comme il faut... 0.30

— Le livre de tous... 0.30

— Des états de la vie chrétienne et de la vocation... 0.30

LA SCIENCE pratique du crucifix dans l'usage des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, par le R. P. Grou... 0.30

TRAITE des scrupules, Instructions pour éclairer, diriger, consoler et guérir les personnes scrupuleuses, par l'abbé Grimes... 0.30

TRAITE des scrupules ou règle de conduite pour les personnes qui en sont atteintes... 0.20

CONDUITE admirable de la Divine Providence dans l'oeuvre du salut de l'homme, opérée par Jésus-Christ, par saint Alphonse de Liguori... 0.50

Sous LE REGARD DE LA DIVINE PROVIDENCE... 0.75

L'ABANDON à la Providence Divine, par le R. P. de Causade, en 2 vols. rel... 1.95

LA NOURRITURE de l'âme chrétienne, par l'abbé Pinart... 0.75

Merveilles de la grâce sanctifiante, par le R. P. Brouillard... 0.70

ABREGÉ des Conférences aux âmes chrétiennes de Mgr Charles Gay... 1.00

VIE DE N.-S. JESUS-CHRIST, ou concordance des quatre Evangelistes, par l'abbé Arnault... 0.20

LA VIE sanctifiée, recueil de prières, méditations, etc., entièrement tirées de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise... 0.60

LA VIE chrétienne au milieu du monde, par le R. P. Bougaud... 0.50

Parlement fédéral

La prime sur l'acier

LE CHENAL DE MONTREAL

Ottawa, Ont., 8-M. Morrison a de mandé aujourd'hui quelle était l'importance du gouvernement au sujet de la prime sur le fer et l'acier. Il dit que d'après le prospectus publié par la Dominion Iron and Steel Co. qu'en 1907 la compagnie aurait gagné en sept ans plus de huit millions de piastres. Il croit que le gouvernement devrait considérer sérieusement cette question.

M. Fleding dit qu'il ne peut pas donner de réponse définitive à ce sujet, mais qu'il a vu le prospectus. L'industrie métallurgique encouragée doit être sur une grande échelle. Des compagnies ne sauraient produire une énorme quantité de fer et d'acier sans causer un grand développement dans les affaires d'un pays, et ce dernier, par le fait même en retire les bénéfices considérables.

LE CHENAL DU ST. LAURENT

M. Tarte, parlant sur la question du chenal du St. Laurent, et sur le vote de \$410,000, a dit que cette somme était demandée pour continuer les travaux qui se font depuis plusieurs années. La profondeur de l'eau dans le fleuve, entre Montréal et Québec, était supposée être de 27 1/2 pieds, mais en novembre 1895, durant trois jours, le niveau de l'eau a baissé jusqu'à 25 pieds dix pouces. Il a été jugé nécessaire alors d'adopter une nouvelle base. Le Département fait actuellement élever le chenal à une profondeur de 30 pieds. Durant la saison dernière, alors que l'on a commencé les travaux, on a creusé à une profondeur de 30 pieds sur une étendue de plus de dix milles. Il reste encore cinquante milles à creuser. Dans le cours de la dernière quinzaine, M. Tarte dit avoir signé un contrat avec la "Pol son Iron Works," pour la construction d'un cure moule à section, qui aura la capacité de trente à quarante mille verges par jour. J'espère, a-t-il ajouté, le ministère, pouvoir compléter l'élargissement du chenal durant la saison prochaine. Si l'arrivé d'aujourd'hui, je suis en droit d'espérer que le travail entier de creusement et d'élargissement du chenal sera complété la saison prochaine. Le ministère a dit, de plus, qu'il estimait le coût d'un chenal de 20 pieds sur la rivière French, à \$2,000,000. Des 423 travaux, sont actuellement occupés aux travaux d'élargissement de la route. M. Tarte croit qu'avec \$2,000,000, on peut être un peu moins, il pourra compléter l'élargissement et le creusement de la route du St. Laurent entre Montréal et la mer. Le montant dépensé jusqu'à présent, a été d'environ \$5,000,000, qui est une petite somme comparée avec les dépenses des autres ports.

M. Tarte, en quelque sorte, avec cette idée que les méthodes suivies dans le port de Montréal ne sont pas ce qu'il y a de mieux, il a dit qu'il y a eu beaucoup d'améliorations avec l'élargissement des jetées dans les affaires.

M. Bonnet dénonce vigoureusement M. Tarte, concernant le personnel qu'il emploie à Sorel et dit que le gouvernement achète sans compter des commissions et à des prix exorbitants.

M. Tarte a répondu franchement que son devoir est de distribuer le plus honnêtement à ses amis politiques, il dit que ce qu'il veut prouver, c'est qu'il a payé plus que les prix du marché. On adopte ensuite diverses propositions et la séance s'ajourne à 11 heures, p. m.

A votre aise

Il ne faut pas aller bien loin pour trouver le remède contre les affections de la gorge et des pommiers. Le BAUME RHUMAL se vend partout.

LE DEPUTE L'ANCONE

One des figures les plus originales du parlement italien.

Une correspondance d'Italie rapporte que M. Barilari, député républicain, récemment élu à Ancone, a fait son entrée à la Chambre d'une façon insolite, qui a troublé un instant la quiétude de l'assemblée dont la majorité est monarchique. Après avoir juré le serment d'allégeance, il a demandé la parole et, comme cela est coutume au règlement, le président qui se trouvait à son côté, a refusé de lui laisser la parole. M. Barilari a alors, sans empêcher M. Barilari d'adresser au président, une protestation énergique, au nom des républicains, déclarant qu'il ne se soumettrait pas à une telle insulte. Il a dit qu'il ne se soumettrait pas à une telle insulte, et qu'il ne se soumettrait pas à une telle insulte. Il a dit qu'il ne se soumettrait pas à une telle insulte, et qu'il ne se soumettrait pas à une telle insulte.

Le représentant républicain d'Ancone est, du reste, un des figures les plus originales et les plus pittoresques du parlement italien. C'est un homme de la vieillesse, sans doute, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il dirige un petit journal de propagande, le "Lancier", dont le titre indique suffisamment les allures batailleuses et qui le fait vivre tant bien que mal, plutôt mal que bien. Il est très populaire à Ancone.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

Il est très populaire à Ancone, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse, mais il n'a rien de la vieillesse.

à leur tour pour lui fournir monnaie pour payer le loyer de sa chambre.

DEPARTEMENT DE HARDER FAITES

LIQUIDATION

P. J. COTE

VIS-A-VIS LA BASILIQUE

Nous devons écouler nos Harder faites d'hui au moi de Mai. En conséquence nous commençons Lundi, le 4 courant, une réduction sans précédent dans ce département. Lisez quelques-uns de nos prix.

CAPOTS D'HIVER

POUR MESSIEURS

Valant \$10.00 pour... \$5.00

Valant \$12.00 pour... \$6.00

Habillements de Tweeds

POUR HOMMES

Valant \$12.00 pour... \$7.50

Valant \$9.00 pour... \$5.00

HABILLEMENTS

DE SERGES BLEUES

Valant \$11.00 pour... \$6.50

Pardessus de Printemps

POUR HOMMES

Couleurs Gris For et Drab

Valant \$14.00 pour... \$9.50

Valant \$12.00 pour... \$7.50

HARDER FAITES

POUR GARÇONS

Au delà de 800 Habillements de Garçons seront vendus sans regards au prix coûtants.

Grandes, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 17 ans.

LIGNE ALLAN

Steamers de la Malle Royale

ETABLIE EN 1852

1900 - SERVICE D'HIVER - 1901

Service de Liverpool, et Portland

De Liverpool	Vapeurs	De Portland
7 Février	TUNISIAN	23 Février
14 " "	NEUBIAN	13 Mars
21 " "	NICOLAN	20 " "
28 " "	ARABIAN	27 " "
6 Mars	TUNISIAN	6 " "
13 " "	NEUBIAN	13 " "

Service de Glasgow et New York

De Glasgow	Steamers	De New York
21 Janvier	SARACENIAN	10 Février
28 " "	LAURENTIAN	17 " "
4 Mars	SARACENIAN	24 " "
11 " "	SARACENIAN	31 " "

Service de Glasgow et New York

Un plus ample information, adressez à ALLAN, RAE & CO., Agents.

Traverse de Québec et Lévis

LES VOYAGES, maintenant en dessous, par la Traverse, conviendront aux voyageurs sur les côtes fermées et mentionnées, dimanche et fêtes exceptées, la glace et le temps le permettant.

Tous les 30 Minutes

De 7 hrs A.M. à 6 hrs P.M.

POUR

Chemin de fer International

Chemin de fer International

QUEBEC	LEVIS
8:00 Accommod. pour Campbellton	7:00 Accommod. de Riv. du Loup
11:00 Accommod. pour Montréal	10:00 Accommod. de Montréal
1:30 Express pour Montréal	1:30 Accommod. de Campbellton
3:00 Accommod. pour Riv. du Loup	2:00 Express de Riv. du Loup
4:30 Express pour Montréal	3:30 Express de Montréal
6:00 Accommod. pour Riv. du Loup	5:30 Express de Montréal

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

Chemin de fer International

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

Les trains laissent à Lévis

3.10 Express pour Boston et New-York.

P.M. Pour Boston, Montréal, Sherbrooke, Lévis, New-York, Portland et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

7.00 ACCOMMODATION.

P.M. Pour Sherbrooke, Portland et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

8.15 MIXTE

A.M. Pour la Jonction de Bonnes et St-François, Jonction de Trinz et Montgic.

Les trains laissent à Lévis

1.20 P.M. Express de Boston et New-York

7.15 A.M. Accommodation.

6.45 P.M. Mixte

Quebec Railway, Light & Power Co

COMMENCANT LE 1er JANVIER 1901, les trains circuleront comme suit:

Entre Québec et Montmorency

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

Entre Québec et St-Anne

LA SEMAINE

Le dimanche

CONSEIL

AUX

Infirmités Herniaires

Hommes Femmes Enfants

J. B. MORIN,

rue St-Joseph,

Qui souffrez de rupture (qui êtes crevés) soit du côté droit, soit du côté gauche ou des deux côtés, même ceux qui ont une hernie ombilicale (du nombril), devraient immédiatement s'adresser chez

où ils pourront se procurer UNE BANDE D'UNE FORME SPECIALE qui s'ajuste parfaitement à la grandeur de la rupture; cette bande EST ELASTIQUE et les personnes les plus faibles la supportent facilement. Des médecins distingués, spécialistes dans cette maladie disent qu'en portant constamment une bonne bande herniaire, bien ajustée à la rupture, pendant un temps assez prolongé, guériront invariablement. Les personnes âgées même sont soulagées et rendues assez fortes pour vaquer à leurs occupations.

Je garde en vente différents sorts de Bandes Herniaires

Bandes Anglaises en Acier et Chamois, Bandes Anglaises en Acier et Cuir, Bandes Anglaises en Acier et Caoutchouc, Bandes de Fabrication Française, Bandes de Fabrication Américaines, etc.

J. B. MORIN

PHARMACIEN

Ne négligez pas cette Toux

Et n'attendez pas qu'elle s'aggrave

Le Vin à la Créosote de Hêtre pur

Combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique

DE J. B. MORIN

Est le remède préleux dans cette maladie. Il est reconnu prompt et efficace par l'autorité médicale pour guérir les maladies de la Bronche et du Poupon.

Cette maladie (la Grippe), s'ajoute directement aux Poux, si elle est négligée ou mal soignée elle devient grave et cause souvent la mort. Nous conseillons de ne pas retarder de vous soigner promptement par le Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique de J. B. Morin, parce qu'il a la propriété, par sa composition de guérir promptement la Grippe. Il fait disparaître la congestion du Poupon, il arrête la transpiration et les frissons, il ouvre l'appétit par son composé à la Gentiane, il stimule la digestion et fortifie le système nerveux par sa combinaison à la Noix Vomique et par le traitement il améliore la constitution générale du malade.

Lisez quelques certificats des guérisons obtenus par le Vin à la Créosote:

Monsieur, Je me fais un devoir de recommander au public souffrant de la Grippe, le Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, car depuis 2 ans je souffrais d'une maladie des poux, qui me rendait incapable de travailler. Sur le conseil de plusieurs amis, je me décidai à faire l'essai de Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique. J'en pris 2 bouteilles et j'éprouai un grand et notable changement. Je continuai et maintenant je me sens mieux que jamais. C'est donc avec plaisir et reconnaissance que je recommande à ceux qui souffrent des Bronches ou des Poux, le Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Monsieur, J'ai fait usage de votre Vin à la Créosote pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, pour me guérir d'une bronchite qui me tourmentait depuis longtemps. Je trouvais continuellement, une oppression terrible m'empêchant de travailler et de dormir, j'affaiblissais à vue d'œil, et la terrible consommation m'empêchait de s'empêcher de moi. Dès la première bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre pur, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique, les symptômes disparaissent, quelques semaines de ce même traitement ont suffi pour me remettre entièrement. A tous ceux qui souffrent, je conseille le seul et véritable remède des Maladies des Vies respiratoires, le Vin à la Créosote de Hêtre de M. J. B. Morin.

Les différends Industriels

Le projet de loi ministériel concernant l'établissement de Conseils de Conciliation et d'Arbitrage pour régler à l'amiable les différends entre patrons et employés, sera discuté à la Chambre la semaine prochaine. On vient d'en distribuer la copie française, ce qui nous permet aujourd'hui de faire l'analyse de cette importante mesure qui contribuera puissamment, nous l'espérons du moins à maintenir les meilleures relations entre les patrons et les employés.

Il décide que le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer un greffier des Conseils de conciliation et d'arbitrage chargés du règlement des conflits industriels, choisis parmi les officiers publics de la province.

Tout conseil de conciliation se compose de quatre conciliateurs desquels chaque partie au différend nomme deux. Chaque partie peut se faire représenter au Conseil par un nombre de personnes n'excédant pas trois.

Après avoir pris connaissance du différend et des faits, avoir entendu les parties et s'être efforcé de les concilier, le Conseil de Conciliation transmet au greffier un rapport contenant le résultat de ses opérations.

Dans le cas où ce rapport constate que le conseil n'a pas réussi à régler le différend, le greffier, après réception du rapport, doit en transmettre une copie certifiée par lui à chaque partie au différend ; et dès lors, chaque partie peut requérir le greffier de porter le différend devant le Conseil d'Arbitrage pour être réglé.

Il y aura deux Conseils d'Arbitrage : un pour le règlement des différends entre les compagnies de chemins de fer (y compris les chemins de fer urbains) et les ouvriers employés à la construction ou à l'exploitation des chemins de fer ; et un autre pour le règlement des différends entre les compagnies de chemins de fer et les ouvriers employés à la construction ou à l'exploitation des chemins de fer.

Chaque Conseil d'Arbitrage doit se composer de trois membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Un membre est nommé sur la recommandation des employés, l'autre sur la recommandation des patrons ; ces deux membres peuvent, dans les vingt et un jours qui suivent leur nomination, proposer au lieutenant-gouverneur en conseil, le nom d'une personne impartiale pour être le troisième membre et président du conseil.

Les séances du Conseil d'Arbitrage sont publiques. Le président a, pour maintenir l'ordre pendant les séances, tous les pouvoirs d'un juge de la Cour Supérieure, sauf celui de faire emprisonner pour mépris.

Le Conseil d'Arbitrage doit décider le différend suivant l'équité et la bonne conscience. Il doit rendre sa sentence dans le délai d'un mois après avoir terminé l'instruction ; elle est rendue et signée par la majorité des membres du conseil.

Pour les fins de cette loi, les Conseils de Conciliation et d'Arbitrage ont le pouvoir : De visiter la localité où le différend a pris naissance et d'entendre toutes les personnes intéressées qui peuvent se présenter devant eux ;

D'assigner toute personne à comparaître comme témoin devant le conseil, et, si la personne assignée refuse de comparaître, l'une ou l'autre des parties peut obtenir, d'un juge de paix ayant juridiction dans la cité, la ville ou le comté où le conseil siège, un ordre lui enjoignant de comparaître ; et tout juge de paix a le pouvoir de faire comparaître une personne à comparaître devant le conseil comme il aurait pu le faire à comparaître devant lui dans les matières réglées par la partie LVIII du Code criminel, 1892 ;

De faire prêter serment par ou de recevoir l'affirmation de toute personne comparaisant comme témoin devant le conseil, et d'examiner toute telle personne sous serment ou affirmation.

Aucune partie à un différend déféré à un Conseil de Conciliation ou aux Conseils d'Arbitrage ne peut être représentée par un avocat, ou par un ou des agents rétribués autres qu'un ou plusieurs des personnes intéressées dans le différend.

Aucun honoraire ne doit être payé au greffier par les parties pour les procédures formées en vertu de cette loi.

Tout membre de Conseil de Conciliation sera rémunéré, à même les fonds votés par la Législature de temps à autre pour cet objet, pour ses services, conformément au tarif suivant :

Assemblée préliminaire.	\$3.00
Journée complète de séance, assemblées subséquentes.	4.00
Demi journée de séance, assemblées subséquentes.	2.00

Les témoins devant les Conseils de Conciliation et d'Arbitrage ont droit à la même taxe que les témoins en Cour supérieure, prise à même les fonds affectés à cette fin de temps à autre par la Législature.

Ainsi qu'on peut le constater par le résumé que nous venons de publier, ce projet de législation a été inspiré par la sentence arbitrale rendue par B. G. Mgr Bégin dans la difficulté qui s'est élevée il y a quelques semaines entre les patrons et les ouvriers de l'industrie de la chaussure de cette ville.

LA REDDITION DE BOTHA

On prétend qu'elle s'effectuera lundi

Dewet et Steyn restent irréconciliables

Londres, 9.—Le "Daily Chronicle", parlant de l'armistice à Prétoria, dit :

Nous apprenons que les négociations ont été conduites par madame Botha, qui est profondément affligée de la lutte sans espoir des Boers et qui a fait tout ce son pouvoir pour engager son mari à accepter les conditions des Anglais. Malheureusement, la rencontre du 27 février n'a été limitée qu'à la réduction de la requête du général Botha pour connaître les conditions de Lord Kitchener. Celui-ci a répondu qu'une armistice générale à tous ceux qui se rendraient, ainsi qu'à tous les prisonniers, excepté les prisonniers hollandais du Cap qui, bien que ses jets anglais, ont activement poussé les Boers à la résistance. De plus, le général Dewet et le président Steyn ont été expressément exclus de l'armistice.

Lord Kitchener a promis, de plus, que si la paix était conclue, que le gouvernement accorderait à la reconstruction des fermes et autres maisons détruites par suite des exigences militaires ; qu'il rétablirait les propriétés dans leurs droits et leur aiderait à outiller leurs fermes. Cependant, ceux qui sont accusés de trahison seront exclus de ces privilèges.

Le général Botha a paru satisfait de ces conditions et l'armistice ayant été déclaré, il est allé consulter ses officiers, dont la grande majorité a accepté les conditions.

Dewet et Steyn sont restés irréconciliables. Ils ont refusé toutes conditions. Dewet a déclaré que pour sa part, la guerre était devenue une revanche, et il se proposait de faire dans ce sens tout ce qu'il pourrait.

Il est probable que l'armistice d'une semaine a été prolongé. On croit que les autres officiers du général Botha ont été gagnés à l'idée de reddition, et qu'ils se soumettront à Lord Kitchener, le 11 mars, lorsque toute la force boer se rendra au général Fouché.

Diverses nos informations, les dispositions prises par Lord Kitchener, tendent à certaines la capture des forces transvaalaises. Le général Botha a franchement accepté la situation, et pendant des deux dernières qu'il a eues avec Lord Kitchener, il a été traité par le commandant anglais avec la plus grande courtoisie.

Londres, 9.—Le correspondant du "Times", à Prétoria, télégraphie, en date de mercredi, que les négociations entre Lord Kitchener et le général Botha sont suspendues en attendant une réponse du gouvernement anglais.

L'OPINION DE KRUGER
Londres, 9.—Des dépêches d'Amsterdam et de Bruxelles disent que M. Kruger et son entourage continuent à protester de leur ignorance de l'existence de négociations, et ils déclarent que le général Botha ne peut agir pour l'état libre d'Orange, et que, dans tous les cas, il n'y a pas de condition possible, à moins que Lord Kitchener soit prêt à accepter la question de l'indépendance.

ECALAIERS CAPTURES
Cape Town, 8.—Trois cents Boers ont entouré 50 hommes du corps d'écadriers Driscoll, le 2 mars, près de Domburg. Les écadriers ont résisté pendant une journée. Les Boers ont capturé 17 hommes.

A LA POURSUITE DE DEWEET
Prétoria, 8.—Le colonel Plumer est encore à la poursuite du général Dewet, qui est passé par Pauresmids, dans la partie sud-est de la Colombie de la Rivière d'Orange. Le commandant boer n'avait que trois cents hommes et chevaux. Chaque homme conduisait trois chevaux.

Le discours de M. Broderick
Londres, 8.—Sir Charles Dilke, M. P., a dit au cours d'une entrevue que le grand défaut du discours de M. Broderick était que le secrétaire du gouvernement s'était permis d'augmenter l'efficacité de l'armée, et qu'il avait fait trois traites de l'Inde à payer et les 90,000 réserves n'existent que sur le papier. Sir Charles croit que le discours tend à la conscription.

M. GEORGE TANGUAY
Londres, 8.—Sir Charles Dilke, M. P., a dit au cours d'une entrevue que le grand défaut du discours de M. Broderick était que le secrétaire du gouvernement s'était permis d'augmenter l'efficacité de l'armée, et qu'il avait fait trois traites de l'Inde à payer et les 90,000 réserves n'existent que sur le papier. Sir Charles croit que le discours tend à la conscription.

Nous avons appris avec chagrin la mort de M. George Tanguay, inspecteur d'écoles en retraite, âgé de 81 ans, à St-Gervais, à l'âge de 81 ans.

Le défunt était l'un des plus anciens inspecteurs d'écoles qui ont servi dans le vaste district confié à M. Chauveau. Il exerçait ses fonctions dans la Confédération, si nos souvenirs sont fidèles. Aucune figure n'était mieux connue que la sienne dans nos comités d'en bas de Québec. L'estime universelle entourait sa personne.

Le regrettable défunt était un patriote sincère, un citoyen modeste, un vrai chrétien. Ardemment dévoué à la noble cause de l'éducation, il a énormément contribué à accélérer ses progrès dans le vaste district confié à ses soins. A ce titre, dans sa vie d'action, il a été un véritable bienfaiteur public.

Il laisse une mémoire sans tache, et son nom sera toujours prononcé avec respect et vénération par tous ceux qui l'ont connu, par ceux là sur lesquels son influence a été exercée, dans son intimité et qui ont pu apprécier de près ses belles qualités et sa rare vertu.

Ses funérailles ont eu lieu, ce matin, à St-Gervais.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus sympathiques condoléances.

LA RUSSIE
ET LA MANDCHOURIE

Berlin, 9.—La presse allemande croit que les assurances faites par la Russie concernant la Mandchourie, à sir Charles Stewart Scott, sont simplement dans le but de détourner l'attention du monde entier. Le Zeitung Nation admet franchement que c'est là le seul objet en vue.

AUCUNE DOULEUR PETITE DEPENSE

Un remède simple, sans danger, pour la guérison des hémorroïdes

Une personne contracte un rhume, la pneumonie, le rhumatisme et la pleurésie, par suite d'exposition au mauvais temps ; la dyspepsie et les troubles du foie à la suite d'excès dans la diète et les causes de plusieurs maux sont faciles à retracer, mais quelque les hémorroïdes et les troubles rectaux sont communs que ces maux, la cause en est toujours obscure.

Des exercices violents, comme par exemple de lever quelque chose de pesant, les produisent aussi, et une occupation sédentaire est supposée être une cause prédisposante, mais c'est une règle générale, les hémorroïdes et les troubles rectaux paraissent être sans provocation apparente.

Il y a divers remèdes et ponanades pour les hémorroïdes, mais aucun soulagement temporaire et qui, lorsqu'ils faillissent, font le mal de s'il peut en faire la dépense, à court le risque et à avoir recours à un remède qui donne un soulagement immédiat et dont l'usage récent apportera une guérison permanente, et ce remède est la préparation bien connue sous le nom de Remède Pyramide pour les Hémorroïdes.

Dans des cas de longue durée, le Remède Pyramide a prouvé être le seul, excepté l'opération, qui est dangereuse, très coûteuse et donne souvent des complications sur toutes les sortes d'opérations sont nombreuses, en ce qu'il est sans danger, sans douleur, qu'il n'intervient pas avec les occupations journalières, et étant sous forme de suppositoires, il est tout jours convenable et prêt à être employé.

Le Remède Pyramide pour les Hémorroïdes est une combinaison de rective d'hémorroïdes et d'acides antiseptiques. Il ne contient aucune opium ni d'opium qui détériorent les nerfs, et de même que la plupart des remèdes pour les hémorroïdes, ne contiennent ni chlorure de mercure, ni aucune autre drogue de quelque sorte que ce soit.

Tous les pharmaciens vendent le Remède Pyramide pour les Hémorroïdes à 50 cents pour un traitement complet avec les suppositoires. Un petit livre sur les causes et la guérison des hémorroïdes sera expédié franc de port en envoyant à la Pyramide Drug Co., Marshall, Mich.

Pris dans une machine
Sherbrooke, 8.—Un triste accident est arrivé au Lac Mégantic, mercredi, M. F. McLeod s'est fait écraser par le bras droit dans une machine à planer, à la boutique de M. Elzéar Dion. L'amputation fut jugée nécessaire. Elle fut opérée par les docteurs Grégoire et Côté.

Brutalement assommé
Ottawa, 8.—Un drame s'est déroulé à Kenyatta, samedi, quand l'éboueur, non loin d'Ed. Mercier, s'est vu, mercredi, Raymond Baré, être cherché son père pour mettre à l'ordre une bande de gars qui faisaient du bruit dans le bureau de M. L. J. Banks. Ce dernier fut et fit des remontrances aux turbulents, dont l'un d'eux, John Garrett, dit on, l'assomma d'un coup de bâton sur la tête. M. Banks est mort au bout d'une heure.

A 120 heures, Garrett, James Ault, W. McKenna, Thos. Newman, Wm. Dell et J. Gannon, ont été mis en état d'arrestation.

En Espagne
Madrid, 9.—A une séance du cabinet il a été décidé d'établir les garanties constitutionnelles par tout l'Espagne. Les élections pour le conseil général n'ont pas été ajournées.

L'expédition du golfe
Le télégramme suivant de l'opérateur des télégraphes est arrivé à Québec, hier :
"Ebolements, 8.— 10.55 heures, a. m.
M. J. U. Gregory.

La goélette à vapeur "La Presse" est arrivée au quai de l'île aux Coudres, parce que la glace l'a empêchée de toucher au quai. La goélette a été apportée par la marée montante, qui a été exceptionnellement forte et que la goélette a passé la nuit à sortir du Cap Breton, où elle a été signalée, la nuit précédente, le 4, que de l'île aux Coudres est en face de celui des Pléiades.

Il n'y a pas de doute que maintenant la glace est repartie et que le vaisseau a pu déposer aux Éboulements, la cargaison destinée à cet endroit.

Incendie
A la basse-ville
Vers 6 heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la manufacture de boîtes de M. Gilbert, rue St-Antoine, et les dommages causés s'élevaient à près de \$400.

L'ex-président Harrison
Indianapolis, Ind., 8.—L'ex-président Benjamin Harrison est dangereusement malade, et ses amis sont alarmés. Sa condition de santé est plus critique qu'on le croyait au premier abord. Le Dr Henry James, médecin de la famille Harrison, a dit, hier soir, que le danger n'était pas immédiat.

Les herniaires
Beaucoup de malheureux endurent les tortures de la hernie et cela par leur propre faute, car il y a en vente chez J. B. MORIN, pharmacien, 325 rue St-Joseph, des bandages perfectionnés qui suppriment absolument le mal et avec lesquels vous travaillez sans même vous apercevoir que vous êtes atteints. Allez les examiner.

"Le cœur me battait et m'ôtait la vie", telle est l'expression dont se servait R. B. Wright, de Brockville, Ont., en décrivant ses souffrances causées par les écoulements des reins. Les pilules de Dr. Williams ont guéri plusieurs remèdes sans succès, et le Dr. Williams a dit que le cœur lui a donné un grand soulagement. L'instant, et dans une journée toutes les souffrances disparaissent ensemble.

A vendre en gros et en détail par W. Brunet & Co., 401 rue St-Antoine et autres pharmacies.

L'ATTENTAT CONTRE GUILLAUME II

La balle a touché le bras

Berlin, 9.—Les chirurgiens qui ont examiné la joue de l'empereur Guillaume II, ont publié le bulletin suivant :

Une blessure est à la joue et à une longueur d'environ un pouce et demi. Elle passe au-dessus de l'os de la pommette et pénètre jusqu'à l'os. Elle a beaucoup saigné, mais a été fermée avec des bandes sans qu'il ait été besoin de la coudre. L'empereur a passé une assez bonne nuit et n'a pas de mal de tête, et, son état général est satisfaisant.

La "Gazette de l'Allemagne du Nord", journal officiel, rend compte de l'attentat et dit :

Nos cœurs sont pleins de gratitude et nous remercions la Providence divine qui, dans sa bonté, a réservé dans un moment de danger la vie de l'empereur. Après l'attentat, l'empereur a conservé une énergie extraordinaire sans trahir, en rien, la douleur intense qu'il devait éprouver. Ce ne fut seulement que lorsqu'un enfant à la gare s'écria : "Voyez, l'empereur saigne", qu'un des personnages de la suite reçut l'ordre de bander la blessure. La perte de sang a été telle que des taches étaient visibles même sur le manteau de sa majesté. Pendant le voyage, l'empereur a télégraphié à M. de Sillow l'informant de ce qui était arrivé et ajoutait : "Je reçois une certaine douleur mais, par ailleurs, je suis bien."

La "Gazette de l'Allemagne du Nord" croit que l'empereur sera obligé de rester dans sa chambre ; pendant une quinzaine de jours, parce que sa blessure est très près des yeux et que l'empereur ne doit user de ses yeux que le moins possible.

L'opinion accréditée est que l'empereur souffrira beaucoup pendant quelques jours qu'il aura des accès de fièvre avec inflammation et que la blessure ne sera pas cicatrisée avant quinze jours. Le docteur de Berghmann a fait plonger dans l'obscurité la chambre de l'empereur, par suite du danger que court la vue du malade.

La presse allemande commente l'événement. Le seul journal qui essaie d'en jeter la responsabilité sur les socialistes est la "Gazette quotidienne" qui prétend qu'une littérature subversive a fait perdre la tête à Wilhelm.

L'interrogatoire a démontré que Wilhelm n'était pas responsable de ses actes. Il dit qu'il n'a pas senti la balle et qu'il n'avait rien vu. Pendant qu'il attendait l'empereur le bruit d'un jet d'eau dans une cour, mêlé aux cris de la foule, lui a fait croire qu'il était sur un bateau d'est un ancre en pleine mer.

Le projet de loi sur la navigation maritime
M. E. L. Bond, président de l'Association des assureurs maritimes de Montréal, a adressé à l'honorable J. J. Tarte, ministre des Travaux Publics, la lettre suivante :

A l'honorable J. J. Tarte, ministre des Travaux Publics, Ottawa, Cher monsieur,

A la suite de la correspondance échangée entre vous et le Conseil du Board of Trade, et qui a été publiée dans les journaux relativement aux amendements à faire à la navigation du St-Laurent, je désire vous faire remarquer, de la part de l'Association des assureurs maritimes de Montréal, que, bien qu'ils aient été consultés par le Board of Trade, les assureurs d'autres projets, plus étendus, que ceux qui ont été approuvés et signalés dans l'avis du Board of Trade, et, comme naturellement, cette question de la navigation du St-Laurent est pour les assureurs d'une plus grande importance que pour toute autre association, nos désirs vous supplions de nous faire connaître vos intentions sur ces projets, et les informations recueillies par les assureurs ont pu vous être de quelque utilité, vous ne manquerez pas de reconnaître l'assistance que nous pourrions vous rendre. Nous serons toujours heureux de nous mettre à votre service et nous vous prions de considérer ce qui suit :

10. Le creusement, l'élargissement et le redressement du chenal, jusqu'à ce qu'un niveau de l'eau basé, la profondeur soit de 30 pieds, et la largeur de 100 pieds.

Remarque : Quant au paragraphe ci-dessus nous recommandons fortement de prendre l'avis du meilleur expert sur l'état probable de ces améliorations touchant :

(a) La profondeur de l'eau dans le port de Montréal.

(b) L'effet sur le courant principal du St-Laurent, lorsque l'approvisionnement de bateaux à vapeur commencent à décroître à l'automne, à savoir : du 1er septembre.

(c) La praticabilité, le coût et l'efficacité d'une digue à Deschambault. Pourrait elle être construite de façon à maintenir le niveau du commencement de l'été et pourrait-on établir une comparaison entre le coût de cet ouvrage et celui du creusement dans le roc vif jusqu'à la ligne St-Pierre, afin d'ajouter deux pieds et demi d'eau à la profondeur actuelle.

20. La réorganisation du système de pilotage.

30. L'amélioration du présent système de signaux de terre, et l'emploi libre et prompt de bouées additionnelles, quand il sera jugé nécessaire.

DE QUEBEC A LA MER
10. La construction de piliers pour marquer l'usage des phares là où la chose sera praticable (le pilier actuel construit à la Traversée est un bon modèle).

20. La réorganisation du système de pilotage.

30. Un renforcement radical du système de phares et signaux, et des bouées, paraitant du fait que la loi d'un phare principal, nécessaire, il doit aussi y avoir un phare d'alarme moderne pour les grands dangers. Tous les phares principaux devraient être de première classe, et les autres de deuxième classe, et les autres de troisième classe.

Remarque : L'enquête approfondie ci-dessus est actuellement soumise à une collaboration et c'est l'attention des assureurs de confier au gouvernement les intérêts de la navigation.

LA CONSTRUCTION

Le contrat pour la construction de la maison que M. A. Hutchison doit faire construire au coin des rues St-Joseph et St-Cyrille a été accordé à M. Edouard Côté. L'architecte David Ouellet en a préparé les plans et devis.

—La fabrique de St-Romuald a confié à l'architecte David Ouellet les plans et devis des grandes réparations qui doivent être faites à l'église et à la sacristie de cette paroisse.

Le même architecte prépare des plans et devis pour un aile qui doit être construite à l'extrémité Est du Collège de Ste-Anne de la Pointe.

—On verra aussi dans nos colonnes que le même architecte demande des soumissions pour la construction des bureaux que la Metropolitan Life Insurance Co., Ltd., doit faire construire sur la rue St-Jean. Les contrats seront tous séparés ou en un seul. Ces travaux comprennent la maçonnerie, les ouvrages en bois, la peinture et la vitrerie, les ouvrages en fer, les couvertures, la plomberie, l'appareil de chauffage, la lumière électrique etc.

—M. Elzéar Savard profite de l'appréhension du printemps pour faire faire d'importants travaux de réparations à l'Hôtel Commercial. Tout l'intérieur de l'édifice sera restauré et peinturé à neuf.

—Les travaux de construction au Grand Bazar, rue de la Couronne sont poussés avec une grande activité par l'entrepreneur M. L. Boly. Dans une quinzaine de jours, le propriétaire, M. Geo. Brown pourra commencer son installation. Les travaux qui viennent d'être exécutés, seront de ce caractère un des plus importants de St-Roch.

FAITS DIVERS
PAS VENDUE
La propriété Allard, rue St-Joseph, n'a pas été vendue, hier, les enchères ont fait une offre de \$15,000, tel que c'était leur droit, et comme il n'y a pas eu d'autre offre, la vente a été retirée. Il est très probable que la vente se fera prochainement, pourparlers à cet effet étant déjà commencés.

NEUVAINES
Une neuvaine pour les dames de la paroisse St-Jean-Baptiste est commencée, ce matin. Les exercices ont lieu à 9 heures le matin, et à 7.30 heures le soir.

TROUVAILLES ANTIQUES
Les ouvriers qui sont à démolir la bâtisse occupée durant de si longues années par le "Chronicle", ont découvert tous les jours : on a déjà retiré des débris d'objets, de petits boulets, etc., en creusant dans la cave ; on démolissant le mur, hier, à un endroit où se trouvait la cheminée, M. Edouard Parent a mis à jour deux petites statuettes en cuivre, mais les termes de leur séjour fait au milieu du quartier qu'on croit être soigneusement dans une petite boîte en ferblant.

Il y a au delà de cinquante ans, cette bâtisse était occupée comme ta vigne, et l'enseigne qu'on y voyait encore, il y a une vingtaine d'années, était ainsi conçue : "Nephtum Inn." C'était le rendez-vous favori de la marine de la Basse-Ville et de lieu le plus fréquenté des marins venant sur les navires étrangers.

Les travaux de démolition de cet ancien édifice attirent l'attention des curieux.

UNE DELEGATION DES BRAS SEURS
Ce matin, les brassières de la ville de Québec se sont rendues en délégation auprès de M. le maire Parent, pour lui demander de réduire la taxe de \$500 imposée sur leur commerce.

Les brassières sont d'avis que cette taxe est trop élevée et qu'il ne sont pas sur un même pied que leurs confrères du dehors, qui ne paient qu'une taxe minime pour leur vendre leur produit en ville.

M. le maire, avec son affabilité habituelle, a répondu à la délégation et lui a déclaré qu'il était impossible à la ville de se rendre à leur demande.

Il est vrai, a-t-il dit, que nos confrères du dehors sont plus favorisés, mais il n'y a pas de notre faute, et de votre côté, vous vous trouvez à l'abri de toutes les améliorations et vitrines, ce qui demande certainement une certaine attention.

Enfin, après échange de conversation, la délégation s'est retirée satis faite des raisons données par M. le maire, mais un peu aigri de constater qu'elle ne peut rien contre les confrères du dehors.

DEVANT LE RECORDEUR
"Joseph Coallier, levez-vous, c'est ainsi que le greffier de la Cour du Recorder, a interrompu le seul occupant de la boîte des prisonniers, ce matin. A cette injonction on voit se lever un petit vieillard à tête blanche, sans barbe ni moustache, qui se lève et se dirige vers le Recorder, et lui a déclaré qu'il était impossible à la ville de se rendre à leur demande.

Il est vrai, a-t-il dit, que nos confrères du dehors sont plus favorisés, mais il n'y a pas de notre faute, et de votre côté, vous vous trouvez à l'abri de toutes les améliorations et vitrines, ce qui demande certainement une certaine attention.

Enfin, après échange de conversation, la délégation s'est retirée satisfaite des raisons données par M. le maire, mais un peu aigri de constater qu'elle ne peut rien contre les confrères du dehors.

DEVANT LE RECORDEUR
"Joseph Coallier, levez-vous, c'est ainsi que le greffier de la Cour du Recorder, a interrompu le seul occupant de la boîte des prisonniers, ce matin. A cette injonction on voit se lever un petit vieillard à tête blanche, sans barbe ni moustache, qui se lève et se dirige vers le Recorder, et lui a déclaré qu'il était impossible à la ville de se rendre à leur demande.

Il est vrai, a-t-il dit, que nos confrères du dehors sont plus favorisés, mais il n'y a pas de notre faute, et de votre côté, vous vous trouvez à l'abri de toutes les améliorations et vitrines, ce qui demande certainement une certaine attention.

Enfin, après échange de conversation, la délégation s'est retirée satisfaite des raisons données par M. le maire, mais un peu aigri de constater qu'elle ne peut rien contre les confrères du dehors.

Demandez à la Garde Malade



CE qu'elle pense des Pilules Roses pour les Personnes Pâles du Dr Williams et vous constaterez que la réponse invariable est celle-ci : de splendides résultats répondent à leur emploi dans la chambre du malade. Plusieurs des meilleurs médecins prescrivent ces pilules quand il s'agit de pauvreté de sang, de nerfs affaiblis et de débilité générale. Les principaux journaux du pays ont fait faire des enquêtes très rigides sur les guérisons opérées par ces pilules et le résultat a été de démontrer qu'aucune autre médecine dans le monde entier jouissait d'un tel succès, basé entièrement sur les termes que d'autres emploient pour arriver aux mêmes fins. C'est à cause de cela que les

Pilules Roses du Dr Williams

ont une vente beaucoup plus considérable que n'importe quelle autre médecine dans l'univers entier et c'est aussi à cause de leur vertu médicinale bien établie que des millions de personnes, dans toutes les parties du monde, ne recourent maintenant à aucune autre médecine.

Voici l'attestation la plus positive que ces Pilules guérissent l'Anémie, les Désordres nerveux, le Rhumatisme, la Paralyse Partielle, la Danse St-Vitus, l'Ataxie Locomotrice, la Maladie de Cœur et tout ce qui résulte de l'appauvrissement du sang ou d'un dérangement du système nerveux.

Aucune affliction corporelle n'est plus terrible que la maladie du cœur. Avoir toujours devant soi la menace d'une mort subite cause une souffrance morale que bien des personnes redoutent plus qu'une maladie douloureuse. La moindre excitation devient un grave danger pour ces personnes-là.

Durant plusieurs années, Mme Gravel, femme de P. H. A. Gravel, contremaître de la fabrique des cigares de Barry, faubourg St-Jean, Québec, P.Q., souffrait de cette maladie, mais les Pilules Roses du Dr Williams lui ont rendu sa bonne santé d'autrefois. Mme Gravel dit :

"Ma santé était mauvaise depuis plusieurs années ; j'avais peu d'appétit, un rien me fatiguait, mais ce qui m'inquiétait le plus c'était des douleurs aiguës et des battements de cœur violents. Je consultai plusieurs médecins, j'essayai différents remèdes, mais sans succès. Ma faiblesse était devenue assez grande pour m'empêcher de m'occuper de mon ménage et me faire garder le lit presque tout le temps. Sur le conseil de quelques amis je tentai les Pilules Roses du Dr Williams. Déjà les premières boîtes m'apportèrent une vigueur nouvelle. Les douleurs dans la région du cœur étaient moins fréquentes et moins fortes, et ma santé était devenue meilleure. Je continuai le traitement et je pris en tout huit boîtes de pilules, ce qui a suffi pour me guérir parfaitement. Mon poids a augmenté ; j'ai bon appétit, je fais mon ménage sans éprouver de fatigue ; je n'éprouve plus cette lassitude qui m'accablait autrefois. Je suis très reconnaissante envers vous, Pilules Roses du Dr Williams m'ont délivrée de mes souffrances."

Quelques vendeurs de médecines, tentés par un profit plus fort, offrent des substitutions qu'ils prétendent être des médecines "juste aussi bonnes." Cela n'est pas vrai vu que ces médecines substituées sont sans valeur et constituent une menace pour la santé. Veillez à ce que le terme au long de

Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pâles soit sur l'enveloppe mise autour de chaque boîte. Si vous avez quelque doute, adressez-vous directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., et les pilules vous seront envoyées franco au prix de 50 cts la boîte ou six pour \$2.50.

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE DE LA CROSSE

Le président de la vieille ligue de croquer a annoncé qu'il a donné un ordre de convocation à l'assemblée de cette organisation pour la première semaine d'avril.